

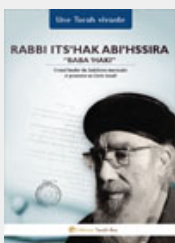


Traité Yebamot

Michna 6 - Chapitre 4

תלה בקטן עד שיגדיל, ובגדול עד שיבוא ממדינת הים, ובחירש,
ובשוטה אין שומעין לו; אלא אומרין לו, עליך מצוה, או חלוץ או
יבם.

Si l'aîné des frères présents ajourne sa décision jusqu'à la majorité d'un frère mineur ou jusqu'au retour de l'aîné qui se trouve dans un pays d'outre-mer ou qu'il l'ajourne à cause d'un frère sourd ou fou on ne l'écoute pas et on lui dit : « C'est à toi qu'incombe la Mitsva : fais la 'Halitsa ou le Yiboum ! »



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions